

L'ITINÉRAIRE DE CANDIDE WIZO: UN ÉLÉMENT DE DATATION DES ŒUVRES ANTI-ADOPTIANISTES D'ALCUIN?

NOTE SUR LES LETTRES 41 ET 204 DE LA CORRESPONDANCE D'ALCUIN (*)

La correspondance d'Alcuin est l'une des plus riches du haut moyen âge. Dans son état actuel de conservation, ce dossier épistolaire compte quelque trois cent dix-sept lettres dont six seulement auraient échappé à l'édition réalisée par Ernest Dümmler à la fin du 19^e s. pour les *Monumenta Germaniae Historica* (1). Toutes ne

(*) Nous tenons à remercier très sincèrement les professeurs Jean-Louis Kupper et Jean-Pierre Delville de l'intérêt et du soutien qu'ils ont portés à cet article. Les abréviations suivantes seront utilisées en notes: CC = *Corpus Christianorum*; SL = *Series Latina*; CM = *Continuatio Medievals*; DHGE = *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*; JULLIEN-PERELMAN = M. H. JULLIEN - Fr. PERELMAN (éd.), *Clavis des auteurs latins du moyen âge. Territoire français, 735-987*, t. 2 *Alcuin*, Turnhout, Brepols, 1999; LMA = *Lexikon des Mittelalters*; LThK (rééd.) = *Lexikon für Theologie und Kirche*, nouvelle édition (1993-2001); MA = *Le Moyen Âge. Revue d'Histoire et de Philologie*; MGH = *Monumenta Germaniae Historica*; EKA = *Epistolae Karolini Aevi*; SS = *Scriptores*; PL = *Patrologie Latine*; SC = *Sources Chrétiennes*.

(1) E. DÜMMLER (éd.), *Alcuini sive Albini epistolae* (MGH EKA, 2), Berlin, 1895, p. 1-481. Nous désignerons les lettres extraites de cette correspondance par l'abréviation L. suivie de la numérotation arrêtée par cet éditeur. — Mary Garrison estime qu'environ deux tiers de la correspondance d'Alcuin ont été perdus (M. GARRISON, *Les correspondants d'Alcuin*, dans Ph. DEPREUX - B. JUDIC (dir.), *Alcuin de York à Tours. Écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du haut moyen âge*, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 111/3 [2004], Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 320.) — Le deuxième tome de la *Clavis des auteurs latins du moyen âge* est intégralement consacré à Alcuin; il présente brièvement un état récent d'avancement de la recherche: M. H. JULLIEN - Fr. PERELMAN (éd.), *Clavis des auteurs latins du moyen âge. Territoire français, 735-987*, t. 2. *Alcuin*, Turnhout, Brepols, 1999. Des six lettres ignorées d'Ernest Dümmler, cinq mériteraient assurément d'être réintégrées à la collection: les lettres à Beatus de Liebana (éd. W. LEVISON, dans ID., *England and the Continent in the Eighth Century*, Oxford, Clarendon Press, 1946, p. 314-323) et au roi Offa de Nursie (éd. P. LEHMANN, dans ID., *Holländische Reisefrüchte*, dans *Sitzungsberichte der Königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philologisch-histori-*

sont pas de la plume d'Alcuin; l'autorité de l'une ou l'autre reste contestée. Dix épîtres ont été intégrées à ce *corpus* comme autant de réponses au maître; cinq autres, rédigées au nom de Charlemagne, pourraient être de la main de l'Anglo-saxon. Dans l'attente d'une nouvelle édition, celle d'Ernest Dümmler reste la référence, même si la majorité des lettres qu'elle contient ont été réétudiées, amendées et, le plus souvent, redatées ⁽²⁾.

L'étendue du réseau épistolaire d'Alcuin suffit à justifier le caractère exceptionnel de la collection qui s'est imposée comme une précieuse source d'informations biographiques non seulement sur l'Anglo-saxon mais également sur bon nombre de ses contemporains, parfois inconnus par ailleurs ⁽³⁾. Les mentions récurrentes de certains d'entre eux dans les lettres ont permis la datation de quelques documents vierges d'indication chronologique précise. À titre d'exemple, évoquons Candide Wizo. Ce lettré anglais suivit Alcuin

sche Klasse, 13 [1921], p. 29-34) ainsi que l'*Epistola de litteris colendis* (éd. T. MARTIN, dans Id., *Bemerkungen zur Epistola de litteris colendis*, dans *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde*, 31 [1985], p. 231-235). Les deux autres figurent dans le dossier épistolaire du concile de Francfort (*Epistola episcoporum Francia*, éd. A. WERMINGHOFF [MGH *Concilia*, 2-1], Hannover, 1906, p. 142-157; *Epistola Karoli Magni ad Elipandum et episcopos Hispaniae*, éd. A. WERMINGHOFF, *idem*, p. 157-164). Luitpold Wallach fut le premier à démontrer que ces deux lettres étaient l'œuvre d'Alcuin (L. WALLACH, *Alcuin and Charlemagne. Studies in Carolingian history and literature*, University Ithaca - New York, Cornell, 1959, p. 147-164). La sixième lettre est l'*Epistola ad venerabilem matrem* (éd. L. MATTEI-CERASOLI, dans Id., *Una lettera inedita di Alcuino*, dans *Benedicta*, 2 [1948], p. 227-230) pour laquelle l'autorité d'Alcuin est encore débattue.

(2) Wilhelm Heil et Donald Bullough ont largement contribué à la révision et à l'amendement de la chronologie de ces lettres. Consulter le deuxième tome de la *Clavis des auteurs latins du moyen âge* [voir n. 1] suffit pour prendre conscience de l'évolution de la recherche sur la correspondance d'Alcuin depuis la fin du 19^e s. — Wilhelm Heil a procédé à une étude minutieuse de la correspondance d'Alcuin avant de proposer une nouvelle chronologie de la querelle adoptionniste. Ses conclusions ont donné un nouvel élan à l'histoire de ce débat théologique (W. HEIL, *Alkuinstudien I. Zur Chronologie und Bedeutung des Adoptionnismusstreites*, Düsseldorf, Schwann, 1970). — Notre connaissance d'Alcuin et de ses écrits doit énormément à l'œuvre de Donald Bullough et de ses disciples. L'essentiel des recherches entreprises sur Alcuin par ce professeur anglais a été rassemblé dans deux importants ouvrages: D. BULLOUGH, *Carolingian renewal: sources and heritage*, Manchester - New York, Manchester University Press, 1991; Id., *Alcuin. Achievement and Reputation. Being Part of the Ford Lectures Delivered in Oxford in Hilary Term 1980*, Leiden - Boston, Brill, 2004.

(3) M. GARRISON, *Les correspondants d'Alcuin* [voir n. 1], p. 319-330.

sur le continent dans le courant de la dernière décennie du 8^e s. ⁽⁴⁾. Candido servit d'intermédiaire entre l'abbé de Tours et la cour franque durant la querelle adoptianiste; la chronologie de cette dernière fut partiellement reconstituée par Wilhelm Heil grâce à son itinéraire ⁽⁵⁾. Sur la base des conclusions de ce chercheur allemand, plusieurs lettres d'Alcuin ont déjà pu être re-datées; quelques conclusions hâtives ont été tirées. Nous souhaitons proposer une nouvelle date de rédaction d'une lettre d'Alcuin à Charlemagne, rédigée en réponse à une missive royale que lui avait apportée Candide Wizo (L. 41). Nous reviendrons ensuite sur l'acheminement à la cour du troisième traité anti-adoptianiste d'Alcuin, évoqué dans la L. 204. Nous aurons alors l'occasion de formuler quelques remarques à l'encontre d'affirmations et d'hypothèses maintes fois répétées que nous estimons erronées ou peu vraisemblables au vu des conclusions de quelques travaux récents.

Principaux jalons de la querelle adoptianiste

Le terme *adoptianisme* revêt deux significations différentes. Au sens large, il est, dans la théologie chrétienne, une tentative permanente d'interprétation du monothéisme trinitaire; celle-ci est déjà présente dans l'Église nicéenne du 4^e s. De manière très précise, il désigne la doctrine christologique enseignée par l'Église de Tolède entre 780 et 820 environ ⁽⁶⁾. Cette doctrine s'inscrivait dans une perspective éminemment sotériologique, fondée sur la promesse divine de conformité de l'homme à Dieu; l'homme peut être rendu

(4) G. DRIoux, *Candidus Wizo*, dans DHGE, 11 (1949), col. 735-737; C.E. EDER, *Candidus Wizo*, dans LMA, 2 (1983), col. 1432-1433; Fr. BRUNHÖLZL, *Histoire de la littérature latine*, [1975], trad. H. ROCHAIS, t. 1-2, Turnhout, Brepols, 1991, p. 47-48. La correspondance d'Alcuin est la principale source d'informations biographiques sur Candide Wizo. Les notices données ci-dessus devraient, par conséquent, être amendées en fonction des récentes modifications apportées à la chronologie des lettres d'Alcuin. — Selon toute vraisemblance, le surnom latin donné à ce personnage, *Candidus*, trouve son origine dans son prénom anglo-saxon, *Wizzo* (*Witho*, *Witto*, *Wizo*), dérivé du vieil anglais *Hwitta*, variante de *Hwita* (*white*) [cf. Oxford University, *Oxford English Dictionary*, sv. *White*, *a*, [en ligne] <http://dictionary.oed.com> (dernières modifications décembre 2007 - page consultée 2 janvier 2008)].

(5) W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 37-45.

(6) G. LAFONT, *Adoptianisme*, dans J.-Y. LACOSTE (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 1998, p. 10-11.

semblable à Dieu dans sa nature humaine dans la mesure où il est adopté par la grâce. Pensant cette conformité comme une similitude physique, dans la chair, le primat de l'Église d'Espagne, l'archevêque Élipand de Tolède, développa l'idée de la kénose⁽⁷⁾ en soutenant que le Verbe s'est « rendu adopté » en se dépouillant lui-même de sa divinité lors de l'Incarnation pour se remplir de grâce. L'« adoption » devenait, par conséquent, la preuve éclatante de l'humilité divine qui se réduit volontairement et librement à la condition de serviteur, qui s'abaisse jusqu'à la mort sur la croix. L'archevêque concevait la filiation comme une continuité de substance; la kénose permettait le maintien d'une unique relation entre le Père et le Fils dans le respect des natures. Assimilé durant de nombreux siècles à une résurgence plus ou moins développée du nestorianisme, hérésie christologique du début du 5^e s., la christologie espagnole de la fin du 8^e s. doit sa réhabilitation aux recherches de John Cavadini. Il semble désormais qu'il faille considérer la doctrine de l'archevêque de Tolède comme le dernier témoin d'une tentative strictement occidentale d'interprétation christologique disparue en suite de sa confrontation à la patristique grecque et romaine sous l'égide pontificale et carolingienne⁽⁸⁾.

L'adoptianisme fut enseigné pour la première fois au concile de Séville en 783⁽⁹⁾. Il s'est développé au gré des débats qui opposè-

(7) La *kénose* est un système qui tente d'expliquer le mystère de l'union des natures dans le Christ terrestre par un dépouillement, une limitation, une diminution de la divinité (E. BRITO, *Kénose*, dans J.Y. LACOSTE [dir.], *Dictionnaire critique de théologie* [voir n. 6], p. 630-633).

(8) J. CAVADINI, *The last Christology of the West. Adoptianism in Spain and Gaul, 785-820*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1993; ID., *Elipandus and his critics at the council of Frankfort*, dans R. BERNDT (éd.), *Das Frankfurter Konzil von 794, Kristallisationspunkt karolingischer Kultur. Akten zweier Symposien (vom 23. bis 27. Februar und 13. bis 15. Oktober 1994) anlässlich der 1200 Jahrfeier der Stadt Frankfurt am Main*, vol. 2, Mainz, 1997, p. 787-807.

(9) Élipand développa cette doctrine afin de parer aux atteintes portées à la doctrine trinitaire de Nicée I (325) par un certain Migetius (J. CAVADINI, *The last christology* [voir n. 8], p. 10-23; H. NAGEL, *Karl der Grosse und die theologischen Herausforderungen seiner Zeit. Zur Wechselwirkung zwischen Theologie und Politik im Zeitalter des grossen Frankenherrschers*, Frankfurt, P. Lang, 1998, p. 24-26). Les textes donnent peu de renseignements personnels sur Élipand (R. GONZALVEZ, *Elipandus*, dans LThK [rééd.], 3 [1995], col. 599; J.F. RIVERA, *Elipand*, dans DHGE, 15 [1963], col. 209). Les historiens ont longtemps écrit qu'il était né le 25 juillet 717. Les recherches les plus récentes plaident en faveur

rent l'archevêque aux moines asturiens Beatus de Liebana et Etherius d'Osma, dans l'espace de la pensée théologique et de la liturgie wisigothique ⁽¹⁰⁾. Cette doctrine se propagea en territoire franc dès la seconde moitié de la décennie par l'intermédiaire de l'évêque Félix d'Urgel, transformant un débat propre à la pensée théologique wisigothique en une querelle internationale ⁽¹¹⁾. Ce qui n'était qu'une tentative de sauvegarde du monothéisme trinitaire chrétien fut bientôt considéré par les Églises franque et romaine comme une grave hérésie. Les Francs et la papauté préférèrent ne pas comprendre que, dans la théologie espagnole, les termes *adoptivus* et *adoptio* n'avaient pas d'équivalence avec ceux d'*assumptus* ou d'*assumptio*; ils refusaient d'admettre que l'adoption désignât le résultat de la *kénose* plutôt que la création d'un lien artificiel de filiation, ce qui valut aux tenants de la christologie tolédane de passer à la postérité sous le nom d'*adoptiens* ou d'*adoptianistes* ⁽¹²⁾.

du 24 juillet 716: J. CAVADINI, *idem*, p. 144, n. 2. - K. SCHÄFERDIEK, *Elipandus*, dans LMA, 3 (1986), col. 1830-1831.

(10) La première profession de foi adoptianiste de l'archevêque de Tolède et sa *lettre à Fidelis* ont été retranscrites, semble-t-il intégralement, dans le premier livre (c. 40-41) de l'*Adversus Elipandum libri duo* de Beatus de Liebana et Etherius d'Osma (éd. B. LÖFSTEDT [CCCM, 59], Turnhout, Brepols, 1984).

(11) K. SCHÄFERDIEK, *Felix Bf. v. Urgel*, dans LThK (rééd.), 3 (1995), col. 1221-1222; O. ENGELS, *Felix Bf. v. Urgel*, dans LMA, 4 (1989), col. 342. — Nous avons souligné dans notre thèse de doctorat le caractère hypothétique des justifications traditionnelles du processus de propagation de l'adoptianisme dans le royaume franc (Fl. CLOSE, *In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Débats théologiques et enjeux politiques dans le royaume franc à la veille du couronnement impérial de l'an 800*, thèse de doctorat inédite, Université de Liège, année académique 2006-2007, vol. 1, p. 205-209).

(12) Nous avons repris la thèse de John Cavadini et démontré le souci de Charlemagne de restaurer la *pax catholica* en ramenant l'Église nationale espagnole dans le giron romain avant l'avènement de l'an 6000 de l'âge du monde. Cette échéance devait coïncider, selon les calculs chronologiques de Bède le Vénérable avec l'an 800 de l'ère de l'Incarnation (Fl. CLOSE, *In nomine sanctae et individuae Trinitatis* [voir n. 11]). — Jamais les Espagnols ne se sont dits « adoptiens ». Ce qualificatif évoque d'emblée les débats anténicéens, tandis que l'assimilation au nestorianisme renvoie aux débats christologiques de la première moitié du 5^e s. Les Francs n'auraient pu trouver de terme plus significatif pour désigner une doctrine qu'ils considéraient opposée à la foi catholique. Ce qualificatif visait à l'assimilation de la christologie espagnole aux hérésies condamnées à Nicée I (325) et à Chalcédoine (451). Le retour d'une antique erreur était bien un signe annonciateur de l'imminence de l'*Ultime Combat* (Fl. CLOSE, *idem*, vol. 2, p. 421-422).

Vraisemblablement convoqué par le roi Charles dans le courant du mois de juillet 792, le concile de Ratisbonne fut le premier, en territoire franc, à se pencher sur l'enseignement dispensé par Félix d'Urgel ⁽¹³⁾. Ce dernier fut condamné à titre personnel et emmené à Rome pour se rétracter ⁽¹⁴⁾. À la demande des évêques espagnols, un nouveau concile franc se réunit à Francfort, au début du mois de juin 794, pour réexaminer les thèses christologiques d'Élipand et de Félix ⁽¹⁵⁾. Il mit temporairement un terme à la querelle théologique ⁽¹⁶⁾.

(13) Sur la date du concile de Ratisbonne: M. McCORMICK, *Textes, images et iconoclasme dans le cadre des relations entre Byzance et l'Occident carolingien*, dans *Testo e immagine nell'alto medioevo* (41^e semaine de Spolète, 15-19 avril 1993), t. 1, Spolète, 1994, p. 141. Le concile de Ratisbonne est le premier concile national franc à s'être penché sur des questions dogmatiques, sans intervention pontificale (Fl. CLOSE, *In nomine sanctae et individuae Trinitatis* [voir n. 11], vol. 1, p. 209-223). Sur ce concile, lire également H. NAGEL, *Karl der Grosse* [voir n. 9], p. 55-58.

(14) De retour dans son diocèse, il reprit son enseignement. Contrairement à ce qu'a encore récemment écrit Helmut Nagel (H. NAGEL, *Karl der Grosse* [voir n. 9], p. 57), Félix n'a pas été déchu de ses fonctions épiscopales. Il conserve son titre d'évêque dans tous les documents relatifs à cette querelle théologique antérieurs au concile d'Aix de 799 (L. 23 - L. 166 - *Capitulare Francofurtense* [794], éd. A. WERMINGHOFF [MGH *Concilia*, 2-1], p. 165, l. 22. - *Concilium romanum* [798], *idem*, p. 204, l. 27; *Concilium Aquisgranense* [800], *idem*, p. 221, l. 4).

(15) Les enjeux théologiques du concile de Francfort sont bien connus grâce à l'important dossier épistolaire constitué à cette occasion (éd. A. WERMINGHOFF [MGH *Concilia*, 2-1], p. 111-171). La lettre, datée de la fin de l'année 792, par laquelle les évêques de Tolède invitèrent leurs homologues francs à réexaminer leur position christologique (*Epistola episcoporum Hispaniae ad episcopos Franciae*, éd. A. WERMINGHOFF, *idem*, p. 111-119) s'est imposée comme le manifeste de la pensée d'Élipand. — Outre la doctrine adoptianiste, le synode de 794 condamna les prétentions œcuméniques du concile de Nicée II (787) qui s'était proclamé en faveur de la vénération des images. Réuni en présence des grands du royaume, ce concile fut probablement suivi d'un *placitum generale* dont les mesures contribuèrent largement à la réforme et à l'organisation du royaume franc (Cf. R. BERNDT [éd.], *Das Frankfurter Konzil von 794. Kristallisationspunkt karolingischer Kultur* [voir n. 8], 2 vol., Mainz, 1997).

(16) On ne trouve aucune allusion à l'adoptianisme dans les lettres rédigées par Alcuin durant l'année 795 et la première moitié de l'année 796. La première allusion postérieure au concile de Francfort figure dans la L. 113 (fin de l'été 796). Les premières formulations de crainte d'une résurgence de l'hérésie apparaissent dans les L. 137 et 139. Nous adhérons à l'hypothèse de Wilhelm Heil selon laquelle la L. 138, étroitement liée à la L. 137, aurait été rédigée à la fin de l'année 797 plutôt qu'en 798 comme l'avait précédemment suggéré Ernest Dümmler (JULLIEN-PERELMAN, ALC 45. 137; W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir

Alcuin fut le principal adversaire de Félix. Il consacra trois traités à la réfutation de l'hérésie de cet évêque: la L. 23, le *Liber contra haeresim Felicis* et le *Contra Felicem Urgellitanum episcopum libri VII* ⁽¹⁷⁾. Ces traités anti-adoptionnistes attestent la résurgence de la querelle au sein de l'Église franque ainsi qu'un développement considérable de la pensée de l'évêque d'Urgel durant les années 797-799 ⁽¹⁸⁾. L'histoire de la querelle adoptionniste s'organise ainsi en trois phases dont la première est propre à l'Église ibérique (c. 785-792). L'Église franque connut deux périodes de débats. La *première querelle* correspond à la période qui courut du concile de Ratisbonne (792) à la condamnation de Francfort (794). La *seconde querelle* est celle qui rejaillit vraisemblablement au début de l'année 797 pour se clôturer définitivement à la fin de l'année 799 après l'expédition de l'*Adversus Elipandum libri IV* d'Alcuin dans le sud du royaume ⁽¹⁹⁾. C'est dans ce contexte politique et théologique mouvementé qu'il convient d'envisager nos deux lettres.

La date de la lettre 41

Dans cette lettre, Alcuin se réjouit de l'intérêt que le roi Charles prête aux questions dogmatiques, à la défense de la foi catholique et à la prédication. Il encourage le souverain à être *rex et praedica-*

n. 2], p. 15, n. 44). Depuis les recherches de Bernard Capelle, on considère la L. 139 comme légèrement postérieure à l'année 796 (B. CAPELLE, *Alcuin et le symbole de la messe*, dans *Recherches de Théologies Anciennes et Médiévales*, 6 [1934], p. 249, n. 2).

(17) ALCUIN, *Liber contra haeresim Felicis*, éd. G.B. BLUMENSHINE (Studi e Testi 285), Vatican, Bibliothèque apostolique, 1980; ID., *Contra Felicem Urgellitanum episcopum libri VII*, PL 101 (1863), col. 126-230.

(18) Si l'essentiel des écrits d'Élipand de Tolède a été conservé, les positions de Félix d'Urgel restent tributaires de ce qu'en ont dit ses adversaires: Alcuin, Paulin d'Aquilée (*Contra Felicem libri tres*, éd. D. Norberg [CCCM, 95], Turnhout, Brepols, 1990) et Agobard de Lyon (*Adversus dogma Felicis*, in AGOBARD DE LYON, *Opera omnia*, éd. L. VAN ACKER, Turnhout, Brepols, 1981, p. 71-111). Seule la lettre que Félix adressa aux prêtres de son diocèse après sa conversion définitive à l'orthodoxie romaine (juin 799) a été conservée (éd. A. WERMINGHOFF, *idem*, p. 221-225). La première partie de ce texte figure dans la correspondance d'Alcuin sous le numéro 199. Sur la doctrine de Félix d'Urgel: J. CAVADINI, *The last Christology* [voir n. 8], p. 80-102 et 106-127.

(19) ALCUIN, *Adversus Elipandum libri IV*, dans PL 101 (1863), col. 231-304. Durant l'automne 798, Élipand a réexposé, une dernière fois, ses arguments dans une lettre agressive adressée à Alcuin (L. 182).

tor, le compare au roi vétérotestamentaire David. Il s'insurge contre quelques positions théologiques qu'il estime hérétiques. Ce texte ne présente pas le moindre indice chronologique. Les copies conservées de ce document ne comportent ni adresse, ni formule de salutation finale. Ernest Dümmler a proposé de fixer la rédaction de cette lettre en 794-795 ⁽²⁰⁾. Dans une note infra-paginale de sa somme alcuinienne posthume, Donald Bullough s'est discrètement mais catégoriquement opposé à cette date; il a émis l'hypothèse d'une rédaction à l'extrême fin du siècle ⁽²¹⁾; il n'a, semble-t-il, jamais développé cette idée qui, pourtant, méritait d'être approfondie. En effet, les thèmes abordés dans ce document correspondent davantage aux idées véhiculées par l'Anglo-saxon durant les deux dernières années du siècle qu'à celles défendues dans les mois qui suivirent la clôture du concile de Francfort (juin 794).

Notre lettre se fait l'écho de propos de la cour rapportés à l'abbé de Tours par son disciple Candide Wizo. Elle pose ce dernier en témoin de l'intérêt du souverain franc pour la défense de l'orthodoxie et pour la prédication ⁽²²⁾. Sa rédaction s'impose, par conséquent, à une période à laquelle, Alcuin n'étant pas à la cour, Candide servit d'intermédiaire entre le roi et l'abbé. Compatriote d'Alcuin, ce disciple demeura partagé entre l'île et le continent durant la première moitié des années 790; il était alors attaché à l'évêque Higbald de Lindisfarne. Il dut rejoindre Alcuin à la cour franque à la fin de l'année 794 ou au début de l'année suivante. Il passa un an en compagnie de son maître avant de s'en retourner en Angleterre ⁽²³⁾. La disparition d'une part considérable des lettres

(20) MGH EKA, t. 2, p. 84-85. Les précédents éditeurs de cette lettre avaient suggéré la date de 793, situant la rédaction quelques mois après le concile de Ratisbonne (*Monumenta Alcuiniana*, éd. Ph. Jaffé, dans *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. 6, Aalen, Scientia Verlag, 1964 [1873], p. 209-210. - PL, t. 100 (1863), col. 168-170). — Nous avons joint en annexe une traduction de cette lettre que nous avons établie au départ de l'édition critique d'Ernest Dümmler. Cette traduction n'a d'autre prétention que celle de permettre un accès direct au texte étudié. Nous renverrons systématiquement le lecteur au texte latin édité dans les MGH.

(21) « Ep. n° 41, dated c. "794-95" by Dümmler, clearly belongs to a much later date (? 799) » (D. BULLOUGH, *Alcuin. Achievement and Reputation* [voir n. 2], p. 433, n. 3).

(22) L. 41, p. 84, l. 5-11.

(23) Nous devons cette information aux lettres L. 24 et 25 qui évoquent le départ et l'absence de Candide rentré sur l'île. Sur la modification de la datation

d'Alcuin nous invite à rester prudente. Il n'est pas exclu que Candide soit revenu passer quelques mois auprès d'Alcuin avant d'entrer au service de l'évêque Arnon de Salzbourg. Son nom réapparaît dans la correspondance dans le courant de l'été 798; Candide était alors auprès de cet évêque ⁽²⁴⁾. Cette année-là, au début du mois d'octobre sinon dès la fin du mois précédent, le disciple séjourna à Tours ⁽²⁵⁾. De cette époque date la lettre par laquelle Alcuin avertit Arnon du prochain départ de Candide pour l'abbaye St-Rupert de Salzbourg ⁽²⁶⁾. Wizo passa l'hiver auprès de l'évêque avant de rejoindre Alcuin, après le 1^{er} mai 799, à l'occasion du concile d'Aix ⁽²⁷⁾. Il resservira d'intermédiaire entre Alcuin, Arnon et Charles à la fin de l'année 800 et durant l'année 801 ⁽²⁸⁾. Ces premières informations chronologiques sont déterminantes; la L. 41 ne peut avoir été rédigée en dehors des périodes de séjours de Candide auprès de son vieux maître. Peut-on être plus précis?

La L. 41 plaide en faveur de l'engagement du souverain dans la défense de l'Église et dans la propagation du message chrétien ⁽²⁹⁾. Les allusions à la lutte du roi contre les païens s'imposent comme un motif de glorification du souverain plutôt qu'en référence à une

initialement proposée par Ernest Dümmler (c. 794): D. BULLOUGH, *What has Ingeld to do with Lindisfarne*, dans *Anglo-Saxon England*, 22 (1993), p. 97-98.

(24) Dans la L. 157, postérieure au 1^{er} septembre 798, Alcuin fait part à Arnon de sa déception de ne plus avoir de nouvelles de son disciple et lui demande de servir d'intermédiaire, suggérant ainsi l'attache de Candide à l'évêque de Salzbourg (L. 157, p. 256, l. 6-9). Sur la date de cette lettre: W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 39 et 68).

(25) Peu avant la Toussaint, l'abbé de Tours s'entretint avec Candide du zèle religieux d'Arnon (L. 193, p. 320, l. 14-15). Sur la rédaction de cette lettre avant la Toussaint 798: W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 45 et 68.

(26) L. 156, p. 253, l. 37-38. Sur la date de cette lettre: W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 39 et 68.

(27) En 1970, Wilhelm Heil a démontré que le concile d'Aix s'était tenu fin mai ou début juin 799 et non en 800 (W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 23-54). Dès octobre 798, Alcuin espéra, mais en vain, qu'Arnon de Salzbourg assisterait au débat (L. 193, p. 320, l. 19-20; L. 194, p. 322, l. 8-10). Candide servit d'intermédiaire entre eux dans le contexte du concile (L. 207, p. 345, l. 13-15), ce qui nous permet de supposer qu'il a été dépêché à Aix par l'évêque.

(28) Cf. *supra*, n. 5.

(29) Alcuin bénit le peuple d'avoir un tel souverain *rector et praedicator* qui use tant du glaive de la puissance triomphale que de la trompette de la prédication catholique (L. 41, p. 84, l. 12-24).

récente soumission d'un peuple non chrétien ⁽³⁰⁾. Une victoire des troupes franques en Saxe n'a pu suffire à justifier ces louanges. C'est après la soumission des Avars qu'Alcuin a développé le concept d'*imperium christianum* et nourri sa définition du souverain chrétien. La terminologie de la L. 41 n'est, par conséquent, pas envisageable avant le mois d'août 796 ⁽³¹⁾.

Selon les calculs de Bède le Vénérable, le tournant du siècle devait coïncider avec l'avènement du nouveau millénaire de l'âge de la création; ce serait le temps de l'Église glissé entre deux parousies ⁽³²⁾. En cette extrême fin de siècle, les païens demeuraient nombreux à l'Est tandis qu'au Sud, la querelle adoptionniste tendait à raviver les tensions dans l'Église à grands coups de traités dogmatiques. Alcuin développa une interprétation eschatologique des événements politiques sans jamais verser dans une traduction apocalyptique; tout événement devenait significatif du jugement divin mais pas de la fin du monde ⁽³³⁾. L'expansion du christianisme et la

(30) « Les païens sont instruments de triomphes dans une perspective d'interprétation ministérielle donc eschatologique de la *potestas* » (Ch. VEYRARD-COSME, *Le paganisme dans l'œuvre d'Alcuin*, in L. MARY - M. SOT, *Impies et païens entre Antiquité et Moyen Âge*, Paris, Picard, 2001, p. 146).

(31) « Cet *imperium christianum* n'est ni une notion politique, dans le sens de frontières établies, ni religieuse, dans le sens d'un territoire habité et gouverné par les chrétiens, mais une notion idéologique en tant qu'espace accessible au roi des Francs, à ses armées et à son enseignement » (W. FALKOWSKI, *Barbaricum comme devoir et défi du souverain chrétien*, dans Ph. DEPREUX - B. JUDIC [dir.], *Alcuin de York à Tours* [voir n. 1], p. 414). Les premières mentions du concept alcuinien d'*imperium christianum* apparaissent dans la *vita Willibrordi* et dans la correspondance rédigée à l'occasion de la soumission des Avars (M. ALBERI, *The Evolution of the Alcuin's concept of the imperium Christianum*, dans J. HILL - M. SWAN [éd.], *The community, the Family and the Saint. Patterns of Power in Early Medieval Europa. Selected Proceedings of the International Medieval Congress. University of Leeds 14-17 July 1994 - 10-13 July 1995*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 3-17).

(32) R. LANDES, *Millenarismus absconditus. L'historiographie augustinienne et le millénarisme du haut Moyen Âge jusqu'à l'an Mil* (1), in *MA*, 98 (1992), p. 362-363. Sur les calculs de Bède: G. DECLERCQ, *Anno Domini. Les origines de l'ère chrétienne*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 159-164.

(33) W. BRANDES, *Tempora periculosa sunt. Eschatologisches im Vorfeld der Kaiserkrönung Karls des Grossen*, dans R. BERNDT (éd.), *Das Frankfurter Konzil von 794* [voir n. 8], vol. 1, p. 49-79. C'est le cri d'alarme d'Alcuin *tempora periculosa sunt* (L. 174, p. 288, l. 32-33 et L. 193, p. 320, l. 10) qui a inspiré la recherche de Wolfram Brandes. Ce dernier a souligné une convergence d'indices en faveur d'une prise de conscience de la cour franque d'avoir un rôle à jouer au 6^e millénaire.

défense de l'orthodoxie en Occident s'imposèrent comme prioritaires. Alcuin s'inspira de la *règle pastorale* de Grégoire le Grand pour modifier son modèle royal. Il reconnut au roi le commandement pour autant qu'il servit son peuple (*praeesse et prodesse* ⁽³⁴⁾). Le souverain chrétien se trouva investi d'une part importante des prérogatives pastorales du clergé; il devait désormais être *rex praedicator, rector, doctor* et *pastor*. Il ne pouvait plus se contenter d'être le chef militaire qui vainc par l'épée; il devait manier la parole évangélique aussi sûrement que le glaive ⁽³⁵⁾. Alcuin défendit l'idée d'un souverain qui mènerait le troupeau vers le Salut et deviendrait un adversaire redoutable pour l'Antéchrist ⁽³⁶⁾. La première mention de ce thème semble bien être contenue dans la L. 136, rédigée dans le courant de l'année 798 ⁽³⁷⁾.

(34) Ce thème augustinien figurait dans la règle de saint Benoît avant d'être repris par Grégoire le Grand (GRÉGOIRE LE GRAND, *La règle pastorale*, éd. B. JUDIC, t. 1 [SC, 381], Paris, Cerf, 1992, p. 47-48). L'expression *praeesse et prodesse* renvoie à la mission du *rector* de la *Règle* de Grégoire le Grand dont Yves Sassier a souligné l'ambivalence (Y. SASSIER, *Royauté et idéologie au Moyen Age. Bas Empire, monde franc, France [IV^e - XII^e siècle]*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 98-99). Elle est assurément une preuve supplémentaire de l'intention d'Alcuin de confier au roi une mission pastorale similaire à celle des évêques.

(35) Dans la pensée alcuinienne, l'autorité royale repose autant sur la puissance que sur l'assiduité dans la propagation de l'Évangile (L. 178, p. 294, l. 19-21; L. 41, p. 84, l. 13-14).

(36) Au nombre des images bibliques récupérées par Alcuin pour décrire son nouvel idéal royal et sacerdotal figure l'extrait des *Proverbes* 30, 29-31 : *Tria sunt quae bene gradiuntur, et quantum quod incedit feliciter; leo fortissimus bestiarum, ad nullius pauebit occursum; gallus succinctus lumbos, et aries, nec est rex qui resistat ei*. Alcuin s'est approprié l'interprétation exégétique de Grégoire le Grand plagée par Bède le Vénérable. Le coq est le prédicateur, le bœuf, le docteur. L'exégèse de Bède soulignait, en outre, que l'avènement de l'Antéchrist permettrait au roi peu sensible au message chrétien de prospérer quelques années dans le mensonge, ce qui nous conforte dans l'idée que, pour Alcuin, l'autorité du prédicateur dépasse celle du roi qui ne marcherait pas à sa suite (GRÉGOIRE LE GRAND, *Moralia in Job*, L. 30, pars. 3, l. 9-50, éd. M. ADRIAEN, t. 2 [CCSL, 143 B], Turnhout, Brepols, 1981; BÈDE LE VÉNÉRABLE, *In proverbias Salomonis libri III*, L. 3, c. 30, l. 222-252, éd. D. HURST [CCSL, 119B], Turnhout, Brepols, 1983). Bien que cette idée ne soit exprimée sous cette forme à aucun endroit, il nous paraît évident que le modèle royal alcuinien prend le contre-pied du texte des *Proverbes*, en soutenant qu'est roi celui qui ne s'oppose pas au prédicateur. Remarquons, d'ailleurs, que la traduction grecque de la Septante met en exergue le roi prédicateur (καὶ βασιλεὺς δημηγογῶν ἐν ἔθνει: *le roi qui harangue le peuple*).

(37) M. LAUWERS, *Le glaive et la parole. Charlemagne, Alcuin et le modèle alcuinien du rex praedicator: notes d'ecclésiologie carolingienne*, dans Ph.

Le personnage vétérotestamentaire de David s'impose comme modèle royal en ce qu'il fut l'un des plus grands souverains conquérants d'Israël en même temps que le psalmiste le plus fécond ⁽³⁸⁾. Le surnom de David fut fréquemment donné au roi Charles dans le courant des années 790 sans jamais épouser une signification particulière. Les poètes et écrivains de la cour justifièrent ce pseudonyme de nombreuses manières. Le nom de David faisait référence tantôt au roi élu, tantôt au poète. Sous la plume d'Alcuin, l'interprétation varia constamment ⁽³⁹⁾. Rares sont les lettres d'Alcuin à Charlemagne dans lesquelles le souverain ne porte pas le surnom de David. Le plus souvent, ce pseudonyme s'accompagne de qualificatifs moraux louant la piété, l'amabilité ou encore la sagesse du souverain ⁽⁴⁰⁾. Cette constatation met en relief la relative singularité de l'adresse de la L. 163 qui, s'affranchissant des traditionnels

DEPREUX - B. JUDIC (dir.), *Alcuin, de York à Tours* [voir n. 1], p. 221-244. — Cet historien prétend que cette lettre n'est liée ni à une controverse doctrinale ni à une entreprise de conversion des païens (*idem*, p. 230-231). Remarquons toutefois que, si cette lettre ne comporte pas une seule allusion à la situation de l'Église franque, elle a été rédigée à l'époque de la relance de la querelle adoptianiste, en pleine période d'évangélisation des Avars et des Saxons. Il est probable que cette lettre est contemporaine de la L. 166 d'Alcuin à Élipand de Tolède (sur la date de la L. 166, cf. *infra*, n. 49). Les dernières hypothèses de datation de plusieurs lettres de la correspondance d'Alcuin font, d'ailleurs, apparaître une très nette modification de la conception de l'Anglo-saxon du pouvoir royal dans le courant de l'année 798.

(38) A. GRABOIS, *Un mythe fondamental de l'histoire de France au moyen âge: le roi David, précurseur du roi très chrétien*, dans *Revue historique*, 581 (1992), p. 11-31; H. YAGELLO, *Histoire, exégèse et politique: l'apologie de David d'Ambroise de Milan et les carolingiens*, dans *Sources, Travaux historiques*, n^{os} 49-50 (a. 1997), 1999, p. 103-122.

(39) M. GARRISON, *The Franks as the New Israel? Education for an identity from Pippin to Charlemagne*, dans Y. HEN - M. INNES (éd.), *The Uses of the Past in the Early Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 153; Ch. VEYRARD-COSME, *L'image de Charlemagne dans la correspondance d'Alcuin*, dans I. COGITORE - Fr. GOYET (dir.), *L'éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des lumières*, Grenoble, Université Stendhal, Ellug, 2003, p. 145-150. Nous ne pouvons suivre Ch. Veyrard-Cosme lorsqu'elle affirme que le concile de Francfort a créé les conditions historiques de l'identification David-Charlemagne (*idem*, p. 146).

(40) L'édition d'Ernest Dümmler compte vingt-cinq lettres d'Alcuin à Charlemagne antérieures au couronnement impérial. Parmi celles-ci, seules les L. 110, 188, 197 et 202 comportent une adresse exempte de référence au roi David.

superlatifs de qualité, loue le *rector* victorieux ⁽⁴¹⁾; ceci n'est pas sans évoquer la terminologie de la L. 41. La L. 163 s'avère être la réponse à des questions d'astronomie posées par le roi à l'abbé de Tours par l'intermédiaire de Candide Wizo ⁽⁴²⁾. Elle s'insère dans un dossier de neuf lettres du vieux maître au souverain portant sur les connaissances astronomiques de l'époque; toutes ont été rédigées entre février 798 et mars 799 ⁽⁴³⁾. Tant qu'à présent, aucune autre précision chronologique n'a été dégagée de ce texte. Dans la mesure où Candide Wizo sert d'intermédiaire entre le roi et l'abbé de Tours, les L. 41 et 163 pourraient avoir été contemporaines ⁽⁴⁴⁾.

Dans la deuxième partie de la L. 41, Alcuin exprime son regret face à l'obstination de quelques docteurs *privés de la lumière de la foi catholique qui ne craignent pas de nier* que le Christ, Fils de la Vierge, soit vraiment Dieu et le propre fils de Dieu ⁽⁴⁵⁾. Il accuse ces mêmes personnes de refuser de *croire que Jésus est Celui qui siège à la droite du Père et qui reviendra juger les vivants et les morts* ⁽⁴⁶⁾. Par ces mots, il attaque, de toute évidence, les partisans de la doctrine adoptianiste. Or, d'une part, nous l'avons dit, les allusions à cette querelle ont provisoirement disparu de la correspondance d'Alcuin après le départ de Charlemagne en Saxe au début du mois d'août 794, ébranlant l'hypothétique datation d'Ernest Dümmler ⁽⁴⁷⁾. D'autre part, les thèses adoptiennes formulées dans la L. 41 dépassent largement la querelle terminologique qui

(41) *Domini David, rectoris optimi, victoris maximi Flaccus Albinus optat salutem* (L. 163, p. 263, l. 6).

(42) L. 163, p. 263, l. 6-7.

(43) M. LEJBOWICZ, *Computus. Le nombre et le temps altimédiévaux*, dans B. RIBÉMONT, *Le temps, sa mesure et sa perception au Moyen Age. Actes du colloque d'Orléans, 12-13 avril 1991*, Caen, Paradigme, 1992, p. 171-172 et 185. Pour une chronologie de ces lettres: JULLIEN-PERELMAN, ALC 45.126; 143; 145; 148; 149; 155; 163; 170; 171.

(44) Cette hypothèse s'accorde avec celle de Donald Bullough qui avait déjà suggéré de dater la L. 163 de c. 798-799 (D. BULLOUGH, *Alcuin and the Kingdom of Heaven*, dans Id., *Carolingian renewal* [voir n. 2], p. 185).

(45) *Cuius luminis [fides catholica], heu pro dolor! quidam extorres, Christum ex virgine sancta natum, impia temeritate Deum verum et filium Dei proprium negare non timent. Qui error eo usque, ut videtur, latenter quorundam etiam fidelium doctorum animis subrepsit ...* (L. 41, p. 84, l. 25-28).

(46) *Ut durum videatur illis confiteri vel credere Deum esse tantum Jesum Christum, qui sedet ad dexteram patris et in gloria paternae maiestatis venturus est iudicare vivos et mortuos* (L. 41, p. 84, l. 28-30).

(47) Cf. n. 16.

motiva la convocation du concile de Francfort et aurait justifié la date de c. 793-794. Certes, dans sa lettre, Alcuin accuse certains de refuser la filiation naturelle divine du Christ Homme, objet de contestation de la querelle primitive mais il mentionne d'autres *erreurs* incontestablement postérieures. La L. 41 condamne la christologie adoptianiste qui insiste sur l'humanité du Christ en vue de préserver la Rédemption. Elle tend à réfuter l'expression *nuncupativus Deus*. Elle défend la parfaite divinité du Verbe fait chair qui siège de toute éternité à la droite du Père et reviendra au Jugement. Ces idées, étrangères à l'adoptianisme primitif, sont probablement venues enrichir la doctrine de Félix d'Urgel au début de l'année 798 ⁽⁴⁸⁾; elles figurent au nombre des *innovations hérétiques féliciennes* qu'Alcuin rapporta à Élipand de Tolède en avril ou en mai 798 dans l'intention de briser l'alliance spirituelle qui unissait les protagonistes franc et espagnol de l'hérésie ⁽⁴⁹⁾. Ces considérations théologiques fixent le *terminus a quo* de la rédaction de ladite lettre au printemps 798. La L. 41 a incontestablement été rédigée durant la seconde querelle adoptianiste.

(48) À la fin de l'année 797, Alcuin tenta, par voie épistolaire, de ramener Félix d'Urgel à l'orthodoxie (L. 23). La réponse de Félix parvint au roi des Francs au début du printemps suivant. Wilhelm Heil (*Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 27 et 67) s'est montré assez évasif quant aux modalités d'acheminement de la réponse de Félix à Tours. Helmut Nagel (*Karl der Grosse* [voir n. 9], p. 123) a écrit que Félix avait répondu à Alcuin en prenant soin d'envoyer une copie de la lettre au roi. Pour notre part, nous pensons que Félix s'est adressé directement au roi. (Fl. CLOSE, *In nomine sanctae et individuae Trinitatis* [voir n. 11], vol. 2, p. 307, n. 916). Le *Liber contra haeresim Felicem* [voir n. 17] rédigé par Alcuin durant les premiers mois de l'année 798 ne porte pas sur la divinité du Christ-Homme; ce traité est, par conséquent, antérieur à la réception de la lettre de Félix qui dut arriver à son destinataire au début du printemps 798 (cf. H. NAGEL, *idem*, p. 116-118 et n. 472). Dès cette époque et jusqu'à l'extinction définitive de la querelle, les écrits anti-adoptianistes d'Alcuin réfutèrent l'atteinte portée à la divinité du Christ dans son humanité (L. 148, p. 241, l. 13-14; ALCUIN, *Contra Felicem* [voir n. 17], L. 1, c. 1, col. 129 A; ID., *Adversus Elipandum libri IV* [voir n. 19], L. I, c. 16, col. 252 A).

(49) L. 166, p. 269, l. 36-p. 270, l. 17. Wilhelm Heil situait la rédaction de cette lettre à la suite de celle de la L. 23, soit à la fin de l'année 797 ou au début de 798. Selon lui, elle précédait celle de la compilation du *Liber contra haeresim Felicis* [voir n. 17]. Helmut Nagel (*Karl der Grosse* [voir n. 9], p. 118, n. 472) a démontré la vraisemblance d'une rédaction de la L. 166 dans le courant du mois d'avril ou mai 798 sur la base de la réfutation de l'expression *nuncupativus Deus* et d'une allusion ultérieure d'Élipand à la réception de cette lettre à la fin du mois de juillet (L. 182, p. 301, l. 7).

De l'itinéraire de Candide Wizo, nous déduisons seulement que cette lettre pourrait avoir été rédigée en 794/795, au début de l'automne 798 ou à la fin du printemps 799. La thématique du *rex praedicator* qui occupe une large place dans ce texte exclut d'emblée la première période, faisant ainsi correspondre ses impératifs chronologiques avec ceux du débat adoptianiste. Si nous admettons la contemporanéité des L. 41 et 163 — pour lesquelles Candide servit d'intermédiaire entre Alcuin et le roi —, la seule période de rédaction envisageable pour ce texte serait l'automne 798. Or, c'est précisément à l'automne 798 qu'Alcuin fit pour la première fois mention de l'intention du roi Charles de le confronter, devant la cour, au chef de file franc de la doctrine adoptianiste. Cette information figure dans la L. 193 d'Alcuin à Arnon de Salzbourg qui fut rédigée alors que Candide était auprès de l'abbé de Tours ⁽⁵⁰⁾. Nous ignorons qui servit d'intermédiaire entre le roi et son vieux maître. Toutefois, en l'absence d'éléments contraires, qu'il nous soit permis de supposer que Candide fut celui-ci. Les critiques portées dans la L. 41 à l'encontre des adoptiens s'adressaient de toute évidence à une personne bien au fait des dernières *innovations* des adoptiens, ce qu'était indubitablement le roi. En effet, Alcuin inaugure son courrier en louant le zèle avec lequel Charles prend soin d'*examiner la vérité de la foi catholique par une pure et sainte investigation* ⁽⁵¹⁾. Cette glorification du souverain répond, à n'en point douter, à l'annonce d'un événement remarquable qui pourrait bien être le projet de convocation du concile d'Aix de 799, preuve de l'engagement personnel du roi dans la lutte contre les adoptiens. Cette hypothèse s'accorde avec la thématique générale de la missive, orientée dans le sens de la défense et de la propagation de l'orthodoxie.

Au terme de cette rapide relecture critique de la L. 41, nous pensons avoir avancé suffisamment d'arguments chronologiques, politiques et théologiques pour être en mesure de soutenir que cette lettre dut être rédigée dans le courant du mois d'octobre 798 et non en 794-795 comme le proposa jadis Ernest Dümmler.

(50) L. 193, p. 320, l. 19-22. — Sur la date de cette lettre: W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 44-45 et 68. — Sur la présence de Candide à Tours, cf. n. 25.

(51) *Insuper mentis probamentis vestrae auctoritatis pro nobis explicavit devotionem, quam pura et sancta inquisitione catholicae fidei veritatem examinare studuitis, et semper viam regiam, apostolica confortatus praedicatione, plano veritatis sermone vestram adseruit prudentiam tenere* (L. 41, p. 84, l. 8-11).

Remarques sur la diffusion du *Contra Felicem libri VII*

Alcuin entreprit la rédaction du *Contra Felicem Libri VII*, son troisième traité anti-adoptianiste, au début de l'été 798. Achevé à la fin de l'année, l'ouvrage fut envoyé à la cour en vue d'obtenir l'approbation royale. Charles abandonna à quelques clercs de son entourage le soin de lire et de corriger ces sept livres. Déçu et passablement vexé que son œuvre n'ait pas bénéficié de plus de considération royale mais, néanmoins, respectueux des consignes, l'abbé de Tours retravailla son traité ⁽⁵²⁾. Le concile d'Aix (799) lui offrit l'occasion d'éprouver la solidité des arguments anti-adoptiens exposés dans cette nouvelle version. Au terme d'un débat de plusieurs jours, Félix se résigna à abjurer définitivement son erreur; l'efficacité du *Contra Felicem* n'était plus à démontrer ⁽⁵³⁾. Au lendemain

(52) Nous tenons cette déduction des L. 170 et 171 dont l'époque de rédaction a été redéfinie par D. BULLOUGH, *Reminiscence and Reality. Text, Translation and Testimony of an Alcuin Letter*, dans *Journal of Medieval Latin*, 5 (1995), p. 177 et n. 13. Le contenu de la L. 172 a été étudié dans le même article, p. 176-193. Cette hypothèse avait déjà été formulée par Wilhelm Heil (*Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 30-32).

(53) Une vieille tradition historique fréquemment répétée jusqu'à nos jours (thèse d'Albert HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, Leipzig, 1912, p. 318 que Helmut NAGEL, *Karl der Grosse* [voir n. 9], p. 132 fait sienne) prête au concile une durée de six jours sur l'unique témoignage du dixième chapitre de la *Vita Alcuini* du moine anonyme de Ferrière (éd. W. ARNDT [MGH SS, 15-1], Hannover, 1887, p. 190, l. 42-43). L'obstination de Félix dans les débats est suggérée dans le témoignage personnel de l'accusé (MGH *Concilia*, 2-1, p. 221, l. 30-31 et p. 222, l. 19-22) et affirmée dans la L. 207 d'Alcuin à Arnon de Salzbourg (L. 207, p. 344, l. 24-26) sans aucune précision de durée. Donald BULLOUGH (*Alcuin and the Kingdom of Heaven* [voir n. 44]) a démontré que l'auteur de la *Vita Alcuini* ne recherchait pas tant la vérité historique que la mise à l'honneur de l'œuvre liturgique de l'Anglo-saxon. La portée symbolique de la prétendue durée des débats (du deuxième au septième jour) de ce texte hagiographique ne peut donc être un gage de véracité. Le 2 est signe de division, de conflit, de schisme; il engendre la dialectique, le débat. Le 7 est symbole de perfection, de changement après un cycle accompli et de renouvellement positif; au moyen âge, il renvoie à l'intégrité de la doctrine en ce qu'il est l'addition du 3 et du 4. Évoquant le concile d'Aix, le biographe d'Alcuin situe le débat du 2^e au 7^e jour, celui du sabbat (le jour saint). Par conséquent, cette précision ne doit pas être comprise comme une simple indication quantitative (six jours) mais comme un cheminement symbolique de conversion (J. CHEVALIER-A. GHEERBRANT, *Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Laffont, [1969], 1982, sv. *Deux* et sv. *Sept*; H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*, t. 4, Paris, Desclée de Brouwer, 1993,

du concile, Alcuin dédia son ouvrage au roi Charles en insistant sur la mission de protection, de conservation et d'expansion de la chrétienté qui lui incombait en tant que souverain ⁽⁵⁴⁾. Selon la notice consacrée à la L. 204 dans la *Clavis des auteurs latins du moyen âge*, le *Contra Felicem* aurait été apporté au roi par Candide ⁽⁵⁵⁾. Certes, les informations contenues dans la correspondance d'Alcuin ont permis d'inscrire Candide au nombre des témoins de l'organisation de la campagne d'éradication définitive de l'erreur félicienne au sein du royaume franc. Toutefois, ce serait une erreur de vouloir lui concéder un rôle trop important dans cette affaire en forçant les témoignages mis à notre disposition. L'affirmation de la *Clavis* est une interpolation d'une hypothèse formulée par Wilhelm Heil. C'est vraisemblablement sur la base d'une lecture un peu trop rapide de la table chronologique récapitulative sise en annexe du premier volume des *Alkuinstudien* qu'a été rédigée la notice erronée de la *Clavis des auteurs latins* ⁽⁵⁶⁾.

Ayant établi la présence de Candide Wizo auprès d'Alcuin à l'époque du concile d'Aix et démontré son rôle d'intermédiaire entre l'abbé de Tours et les membres de la cour durant les années 798-799 et 800-801, Wilhelm Heil a évoqué la possibilité de la transmission de la version définitive du *Contra Felicem* au roi par Candide ⁽⁵⁷⁾. Il s'appuyait sur un extrait de la L. 204. Cette dernière accompagnait une copie du *Contra Felicem* expédiée à une vierge noble sur l'ordre du roi ⁽⁵⁸⁾. Candide en fut le porteur. Le témoignage d'Alcuin ne comporte aucune ambiguïté : *Sur l'ordre de mon*

p. 7-40; O. BEIGBEDER, *Introduction à la nuit des temps*, t. 5 *Lexique des symboles*, La Pierre-qui-Vire, éd. Zodiaque, 1969).

(54) L. 202, p. 336, l. 20-27.

(55) « Alcuin l'informe que Candide Wizo doit remettre au roi son traité *Adversus Felicem Urgellitanum* contre l'adoptianisme » (JULLIEN-PERELMAN, ALC 45.204, p. 295).

(56) W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 8], p. 70. S'il est un reproche à adresser à ce travail, ce serait celui d'avoir fait figurer quelques fragiles hypothèses dans son tableau récapitulatif.

(57) W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 30, n. 156 et p. 44.

(58) La destinataire de cette lettre est fréquemment désignée comme étant Gundrade, la sœur d'Adalhard de Corbie et cousine de Charlemagne. L'hypothèse de cette attribution formulée par Theodor Sickel (*Alkuinstudien*, Vienne, 1875, p. 498) est généralement admise. Donald Bullough jugeait cette hypothèse plausible mais peu probable (D. BULLOUGH, *Alcuin. Achievement and Reputation* [voir n. 2], p. 76-77).

seigneur David, j'ai envoyé votre Candide, avec un petit livre rédigé à l'encontre des défenseurs de l'adoption dans le Christ, ignorant si, par hasard, quelque chose de neuf relatif aux premières origines de l'erreur s'était répandu quelque part ⁽⁵⁹⁾. Plus qu'une simple dédicace, cette épître propose à sa destinataire une méthode de réfutation de l'hérésie adoptianiste établie sur la base d'un question-réponse, procédé littéraire caractéristique des écrits didactiques d'Alcuin ⁽⁶⁰⁾. Ces conseils sont une initiative personnelle de l'abbé de Tours qui manifesta ainsi sa volonté de participer activement à la campagne d'éradication de l'erreur ⁽⁶¹⁾. Ainsi que l'ont précédemment écrit Wilhelm Heil et Donald Bullough, cette lettre doit avoir été rédigée dans la foulée du concile d'Aix, au cours de l'été 799 ⁽⁶²⁾. Si le roi a ordonné la diffusion du traité, c'est qu'il était définitivement convaincu de son efficacité et fermement décidé à mettre un terme à la propagation de la doctrine de Félix d'Urgel dans l'Église franque. Candide a servi d'intermédiaire entre l'abbé et la vierge noble; il devait être auprès d'Alcuin lorsque fut achevée la copie du traité réalisée sur l'ordre du roi. La L. 204 ne donne aucune information sur le porteur du *Contra Felicem* à Charlemagne et ne nous en apprend pas davantage sur la personne qui apporta à Alcuin l'ordre de diffuser des copies de ce traité. Elle atteste seulement le souci du souverain de promouvoir les instruments susceptibles d'éradiquer rapidement la doctrine adoptianiste du royaume. L'itinéraire de Wizo rend ces missions possibles mais peu probables. En l'absence d'autre témoignage que la L. 204, affirmer que Candide Wizo a apporté le troisième traité anti-adoptianiste à Charlemagne nous semble une hypothèse bien fragile, sinon gratuite; elle ne repose sur aucune trace écrite.

(59) *Misi Candidum vestrum, iubente domino meo David, cum libello contra adsertores adoptionis in Christo exarato, nesciens, ne forte quid novi ex prioribus pravitatis radicibus alicubi pululasset* (L. 204, p. 338, l. 6-8).

(60) L. 204, p. 338, l. 34-p. 340, l. 3. Fr. BRUNHÖLZL, *Histoire de la littérature latine* [voir n. 4], t. 1-2, p. 24-46.

(61) Les exhortations à la lutte contre l'adoptianisme contenues dans cette lettre attestent ce souci (L. 204, p. 338, l. 8-30).

(62) W. HEIL, *Alkuinstudien* [voir n. 2], p. 70; D. BULLOUGH, *Alcuin. Achievement and Reputation* [voir n. 2], p. 76, n. 183. Ernest Dümmler avait déjà daté la lettre en fonction du concile d'Aix (800? *medio mense Junio*). La correction du millésime de ce synode par Wilhelm Heil a conduit à l'anticipation de la rédaction d'un an. Candide passa l'été 799 avec son vieux maître (cf. *supra*, n. 5).

Conclusions

Personnage secondaire de l'histoire carolingienne, Candide Wizo était présent au côté d'Alcuin à l'heure où le souverain arrêta certaines grandes décisions politico-théologiques antérieures au couronnement de l'an 800. Ceci fait de lui un témoin privilégié de l'intervention royale dans la lutte contre l'adoptianisme en *Francia*. Toutefois, il ne fut pas le seul intermédiaire entre le roi et l'abbé de Tours durant la seconde querelle adoptianiste. Son itinéraire sur le continent est, assurément, un précieux élément de datation. Néanmoins, il ne s'est pas avéré suffisant pour fixer, dans le temps, la rédaction de la L. 41. Plus encore, il n'a aucune force probante dès lors qu'il s'agit de déterminer le mode d'acheminement du troisième traité anti-adoptianiste d'Alcuin auprès de Charlemagne. Trop d'inconnues subsistent encore dans l'histoire de ce contemporain d'Alcuin pour qu'il soit présenté comme l'un des acteurs principaux des débats théologiques de cette fin du 8^e s. ou pour considérer ses séjours auprès du maître comme des repères chronologiques fiables.

Si les travaux considérables de Wilhelm Heil et Donald Bullough ont largement contribué à la redécouverte du *corpus* épistolaire alcuinien, nombreuses sont encore les pièces de ce dossier qui, comme la L. 41 et la L. 204, mériteraient d'être réétudiées à la lumière des conclusions de travaux récents menés sur Alcuin et son œuvre. Pussions-nous donc espérer que les prochaines années verront paraître une nouvelle édition critique de ce *corpus* épistolaire qui présentera les trois cent dix-sept lettres dans un nouvel ordre chronologique, écho des recherches menées, depuis plusieurs décennies, dans différents instituts universitaires à travers le monde.

ANNEXE

LETTRE D'ALCUIN À CHARLEMAGNE ⁽⁶³⁾

Venant vers nous, notre fils Candide, votre fidèle petit serviteur, nous a beaucoup réjoui à l'annonce de votre prospérité, et nous a aussi agréablement réconforté par le grand témoignage de votre affection. Il a aussi nourri le sentiment d'affection qui anime notre intime pensée par l'offrande d'un don digne de louanges. Outre cette preuve de votre autorité envers nous, il nous fit part de la dévotion avec laquelle vous vous consacriez à l'examen de la vérité de la foi catholique par une pure et sainte investigation et il affirma que, fortifié par la doctrine apostolique, évidente expression de la vérité, votre prudence suivait toujours la via regia ⁽⁶⁴⁾.

Heureux le peuple dont le Seigneur est Dieu ⁽⁶⁵⁾; heureux le peuple exalté par un tel recteur et protégé par un tel prédicateur; en effet, et le glaive triomphal de la puissance vibre dans sa main droite, et la trompette de la prédication catholique résonne par sa langue. Ainsi, David, autrefois élu par Dieu, roi du peuple précédent, et aimé de Dieu, remarquable psalmiste d'Israël, soumettant partout les peuples par son glaive victorieux, s'avéra, pour son peuple, un remarquable prédicateur de la loi de Dieu. Vu la remarquable noblesse de ses fils naquit, de cette lignée, pour le salut du monde, le Christ, fleur des champs et de la vallée ⁽⁶⁶⁾, qui tout récemment, donna à son peuple un roi, un recteur et un docteur, de même nom, de même vertu, de même foi que David. C'est à son ombre tutélaire que le peuple chrétien repose dans la sérénité; ce roi se montre terrible pour tous les peuples païens. Son empressément à défendre la foi catholique des sectes de doctrine perverse par la fermeté évangélique n'a de cesse, de crainte que quelque nouvelle croyance, contrevenant aux enseignements apostoliques ne vienne à apparaître clandestinement quelque part; il veille ainsi à ce que la foi catholique resplendisse partout de la lumière de la grâce céleste.

(63) Cette traduction personnelle a été établie au départ de la lettre éditée par Ernest Dümmler sous le numéro 41 dans les MGH EKA, t. 2, p. 84-85.

(64) Alcuin accorde beaucoup d'importance à la responsabilité morale du souverain à l'égard de ses sujets et ce, quelle que soit sa nationalité. Il y voit la garantie de la stabilité du royaume tant du point de vue politique que moral. Il désigne cette attitude par l'expression patristique *via regia* récurrente dans sa correspondance (MGH EKA, t. 2, L. 23, p. 64, l. 38; L. 41, p. 84, l. 8; L. 149, p. 242, l. 19; L. 184, p. 309, l. 35; L. 193, p. 321, l. 8; L. 281, p. 439, l. 11). Cette expression trouve sa consécration sous la plume de Smaragde qui la donne comme titre à son « miroir du prince » (L. WALLACH, *Alcuin and Charlemagne* [voir n. 1], p. 60-71; Fr. BRUNHÖLZL, *Histoire de la littérature du moyen âge* [voir n. 4], t. 1-2, p. 195-196).

(65) Ps 32, 12.

(66) Ct 2, 1.

Hélas, oh douleur!, certains, privés de cette lumière, ne craignent pas de nier avec une témérité impie que le Christ né de la sainte Vierge, est vraiment Dieu ⁽⁶⁷⁾ et propre fils de Dieu ⁽⁶⁸⁾. Cette erreur, semble-t-il, s'est même insinuée subrepticement dans l'âme de certains fidèles docteurs ⁽⁶⁹⁾ de sorte, qu'il leur paraît difficile de confesser et de croire que Jésus Christ est pleinement Dieu, qui siège à la droite du Père et qui reviendra dans la gloire de la majesté paternelle pour juger les vivants et les morts; mais aussi [de croire et de confesser] que la chair du Christ Dieu a été transmuée en gloire spirituelle, elle qui fut, pour nous, suspendue sur le bois (de la croix); ils vont à l'encontre du propos de l'apôtre ⁽⁷⁰⁾ qui dit de la mutation de notre corps: « Un corps physique est semé, un corps spirituel ressuscite ⁽⁷¹⁾ ». Ils ne tiennent pas compte non plus de cette sentence dans laquelle ce même prédicateur du monde, élu par Dieu, a dit en proclamant la résurrection des justes à la différence des impies: « Nous ressusciterons tous mais nous ne serons pas tous transformés ⁽⁷²⁾ ». Si une transformation de la gloire spirituelle est promise pour nos corps selon nos mérites, ne doit-on pas d'autant plus croire à l'éclat glorieux du corps du Christ après la résurrection? Évoquant la gloire de notre résurrection, l'apôtre a dit: « Il transformera notre corps de misère, configuré à son corps de gloire ⁽⁷³⁾ ». Nous proclamons et nous confessons un seul vrai Dieu et un seul fils de Dieu en deux natures, divine et humaine, notre Seigneur Jésus Christ régnant avec le Père et l'Esprit saint, sans division, ni séparation de puissance, comme s'il y avait une puissance supérieure et une autre inférieure; parce que ni l'éternité, ni la divinité vraie n'admettent de division et de séparation dans le Christ Jésus notre Seigneur, conformément aux propos

(67) Cet article s'érige contre l'expression *nuncupativus Deus* qu'Alcuin prête à Félix d'Urgel dès le printemps 798 (cf. *supra*, n. 48).

(68) Cet article rejette l'idée d'adoption du Christ-Homme par Dieu.

(69) Jusqu'à ce qu'éclate la querelle adoptianiste, Félix d'Urgel était réputé pour sa science et sa piété. Une lettre d'Alcuin loue les qualités morales et intellectuelles de Félix et le prie de bien vouloir accueillir son correspondant dans ses prières (L. 5). Indubitablement antérieur à la querelle, ce document doit dater de la période à laquelle Alcuin était en *Francia*, entre 786 et 790. Ernest Dümmler a daté très approximativement celle-ci de c. 789. (Sur les différentes dates proposées pour cette lettre: M.S. DRISCOLL, *Alcuin et la pénitence à l'époque carolingienne*, Munster, Aschendorff, 1999, p. 22, n. 58. L'auteur de cet ouvrage nous livre une interprétation de la querelle adoptianiste obsolète et erronée; sa bibliographie compte quelques conclusions récentes dont il n'a manifestement pas tenu compte. Nonobstant les fréquentes références à la thèse de J. CAVADINI, *The last Christology* [voir n. 8], l'auteur présente encore l'hérésie adoptianiste comme une résurgence du nestorianisme). En pleine querelle, Alcuin ne manquera pas d'évoquer l'estime qu'il portait à l'évêque avant qu'il se fourvoie (L. 23, p. 60, l. 25-27).

(70) Saint Paul.

(71) 1 Co 15, 44.

(72) 1 Co 15, 51.

(73) Ph 3, 21.

de l'apôtre: « Si nous avons connu le Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus ainsi à présent ⁽⁷⁴⁾ »; lui qui fut mortel sur la terre en cette nature qui put mourir, il règne maintenant, en plein esprit, dans sa majesté divine, dans les cieux, lui qui, après la résurrection, a dit aux apôtres: « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ⁽⁷⁵⁾ ». Il est dit par les prophètes que cette puissance fut donnée bien avant au Fils de l'homme.

FNRS — Université de Liège

Florence CLOSE

Quai Roosevelt 1B
B-4000 LIÈGE

Résumé — Dans l'édition de la correspondance d'Alcuin d'E. Dümmler, la L. 41 est datée des années 794-795. Cette indication chronologique n'a jamais été réfutée. Pourtant, les thèmes abordés dans ce document se réfèrent de toute évidence à la seconde querelle adoptianiste (797-799), durant laquelle Candide Wizo servit d'intermédiaire entre la cour franque et l'abbaye de St-Martin de Tours. Une lecture critique, respectueuse de l'itinéraire du disciple d'Alcuin, invite à conclure à la rédaction de la L. 41 à l'automne 798. Il convient, en outre, d'amender le commentaire critique consacré à la L. 204 dans la *Clavis des auteurs latins du moyen âge*. Candide Wizo n'a pas apporté le *Contra Felicem libri VII* à la cour.

Summary. — In E. Dümmler's edition of Alcuin's correspondence, L. 41 bears the date 794-795. This chronological indication has never been refuted. However, the topics dealt with in this document obviously refer to the second adoptianist problem (797-799), during which Candidus Wido acted as an intermediary between the Frankish court and the abbey of St. Martin de Tours. A critical reading, carefully taking into account the itinerary of Alcuin's disciple, leads one to assign the writing of L.41 to the autumn of 798. It is, moreover, advisable to amend the critical commentary consecrated to L. 204 in the *Clavis des auteurs latins du moyen âge*. Clavis Wizo did not present the *Contra Felicem libri VII* to the court.

Zusammenfassung. — In der Ausgabe von E. Dümmler bezüglich der Korrespondenz von Alkuin, datiert das L. 41 aus den Jahren 794-795. Dieser chronologische Hinweis ist nie widerlegt worden. Jedoch beziehen sich die in diesem Dokument zur Sprache gebrachten Themen offensichtlich auf den zweiten Adoptianistenstreit (797-799), während dem Candidus Wizo als Vermittler zwischen dem fränkischen Hof und der Abtei von Saint-Martin de Tours diente. Eine kritische Lektüre, die auf dem Itinerar von Alkuin's Schülers basiert, lädt ein, festzustellen, dass die Redaktion des L. 41 aus dem Herbst 798 datiert. Es empfiehlt sich außerdem, den kritischen Kommentar abzuändern, der dem L. 204 in *Clavis des auteurs latins du moyen âge* gewidmet ist. Candidus Wizo hat dem Hof nicht das *Contra Felicem libri VII* gebracht.

(74) 2 Co 5, 16.

(75) Mt 28, 18.